

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-002-16914/24/BM

**■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association Rising Sud pour le Consumer Electronic Show de Las Vegas 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n° 9731
108965**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement économique inscrite dans l'agenda du développement économique votée à l'unanimité en juin 2022, la Métropole travaille, en lien étroit avec ses partenaires, à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'innovation qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Avec plus de 41 000 salariés pour environ 13 000 entreprises, le numérique constitue une filière clé du développement économique de notre territoire.

Organisé autour de totems emblématiques tels que la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animé par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filière représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnelles pour la Métropole.

L'innovation technologique, en particulier dans le domaine digital, est un enjeu majeur du développement des entreprises et des territoires et participe au renforcement de leur compétitivité et de leur attractivité.

Le Consumer Electronic Show (CES) de Las Vegas est l'événement de référence mondial dans ce domaine. Il a rassemblé en 2024 plus de 3 500 exposants issus de 160 pays et 135 000 visiteurs.

Cet événement est aujourd'hui devenu incontournable pour les entreprises qui souhaitent faire connaître, diffuser et vendre leurs solutions innovantes au niveau international. Cet événement est l'occasion pour elles de nouer concrètement des relations à l'international, développer des réseaux et rencontrer des clients, financeurs et partenaires.

Dans ce contexte, Rising Sud, l'agence de développement économique de la Région Sud, propose d'organiser une opération globale d'accompagnement des startups lors du CES 2025 afin de leur faire bénéficier d'un collectif dynamique et encadré, leur donner accès à un marché de la tech foisonnant, accéder à des grands comptes, à des contrats et à une notoriété – exporter le savoir-faire français.

La délégation régionale sera composée de 13 entreprises dont 5 de la Métropole Aix-Marseille-Provence principalement axée autour des transitions énergétiques, du digital et de la Healthtech.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir cette démarche pour permettre la participation des startups de son territoire à cet événement dans des conditions financières favorables.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS 0009731.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à Rising Sud une subvention spécifique d'un montant de 15 000 euros et de prévoir une dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole en versant le solde par anticipation sans attendre la remise des documents prévus à l'article 6.2 de la convention annuelle d'objectifs et ce, afin de ne pas mettre en difficulté l'association pour la réalisation de la prochaine édition.

L'association devra toutefois fournir à la Métropole des documents comptables intermédiaires précisés dans la convention annuelle d'objectifs ci-annexée et justifier de la réalisation de l'action pour prétendre au versement du solde par anticipation. Cette subvention représente 9,13 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires). L'association reste tenue de fournir l'ensemble des documents prévus à l'article 6.2 de la convention annuelle d'objectifs. En cas de non remise de l'ensemble de ces documents par l'association, la Métropole pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées comme spécifié dans la convention ad hoc.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir l'action de Rising Sud qui consiste en l'organisation d'une opération globale, d'accompagnement de startups régionales, et notamment de celles du territoire de la Métropole, pour participer à l'édition CES 2025.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à Rising Sud d'un montant de 15 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention annuelle d'objectifs, ci-annexée, avec Rising Sud.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 100% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SRII ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER